Association pour le Développement de l'Apiculture provençale

ADAPI infos

LA LETTRE DU DÉVELOPPEMENT APICOLE EN PROVENCE

19 Octobre 2010

Edito

André OLMUCCI, Vice-Président de l'ADAPI

Chers collègues,

Je tiens à vous rassurer tout de suite : Il n'y a pas eu de coup d'état à l'ADAPI, Cyril m'a seulement demandé de rédiger cet édito, inaugurant ainsi le principe d'une rotation de rédacteurs au sein du bureau.
Cela permettra à l'avenir, si le besoin s'en fait sentir, que chaque sensibilité puisse mettre en avant plus précisément ses propres souhaits d'orientation. Dans cette période charnière pour notre association, il est important que chacun se sente concerné au plus près par les nouvelles problématiques.

Nous avons connu en peu de temps de nombreux bouleversements, tant au niveau des élus que des salariés, avec en toile de fond la création tumultueuse de l'ITSAP :

- D'un coté le départ d'Yves, celui de Julien Vallon comme chargé de mission à l'ITSAP dans le cadre de l'UMT PrADE (protection de l'abeille dans l'environnement) à Avignon, et maintenant, l'officialisation de la mise à disposition de Pascal Jourdan, auprès de l'ITSAP, dans la limite d'un mi temps.
- D'un autre coté l'arrivée de Cyril comme nouveau président, de Claire Fersing, chargée de l'animation à l'ADAPI et Sandrine Jouve en charge des essais et des dossiers de technique apicole.

Bref, un sacré remue ménage, et certainement une réorganisation nécessaire de l'ADAPI.

…..Last but not least, à l'heure où je rédige cet édito, nous apprenons que pour des raisons personnelles, Sandrine Jouve ne souhaite pas poursuivre son engagement avec l'ADAPI.
Une nouvelle commission d'embauche va donc être réactivée dans les meilleurs délais.

La vie n'est pas un long fleuve tranquille, et notre structure n'échappe pas à cette règle. Gageons que le cap sera maintenu malgré tout, et la motivation des salariés et de tout le CA est unanime dans ce sens. Je vous souhaite à tous, un bon repos d'arrière saison.

SOMMAIRE

Actualités de l'ADAPI :
- *Mouvement de personnel à l'ADAPI* p.2
- *Organisation d'une journée technique* p.2
- *De nouveaux outils de communication* p.3

Focus technique :
- *Incidence des machines de récolte lavande sur les abeilles* p.3
- *Analyse des facteurs qui gouvernent le gain de poids des ruchers pendant la miellée de lavande* p.4
- *Le point sur les essais varroa en cours à l'ADAPI* p.6
- *Frelon asiatique : Apparition en PACA !* p.7

Technico-économique :
- *Pertes hivernales PACA 2009/2010* p.7
- *Mise en place d'un observatoire technico-économique* p.9

Des nouvelles du réseau :
- *Bilan de la journée ITSAP Varroa du 8 juin* p.9

Réglementation et aides apicoles :
- *Le retour des déclarations de ruches* p.10
- *Aides franceAgriMer : nouveau programme* p.11

Formations p.11

Petites annonces, Agenda p.12

Association pour le développement de l'apiculture provençale—22, av. Henri Pontier—13626 AIX-EN-PROVENCE cedex 1
Tél : 04 42 17 15 00—Fax : 04 42 17 15 01—mèl : adapi@free.fr—http://adapi.cnda.asso.fr

L'actualité de l'ADAPI

Mouvements de personnel à l'ADAPI

Comme nous vous l'avions indiqué dans le précédent bulletin, l'équipe de salariés de l'ADAPI a connu des changements suite au départ de Julien VALLON pour l'ITSAP, Institut de l'abeille.
Ce départ a été l'occasion de 2 embauches de profils complémentaires :

Sandrine JOUVE, technicienne apicole, dont le poste est basé à Avignon dans le cadre de l'UMT-Prade. Arrivée en mai, Sandrine quittera prochainement l'ADAPI pour des raisons personnelles. Une nouvelle commission d'embauche va se réunir au plus vite pour lui trouver un successeur.

Claire FERSING, Ingénieur Agronome, qui possède une expérience d'animation de structures agricoles (associations et syndicats dans différentes filières : viticulture, arboriculture et maraîchage) et des compétences en communication et suivi technico-économique.

Parmi les changements il est également à noter la nomination de Pascal JOURDAN au poste de Directeur Technique de l'ITSAP. Depuis septembre 2010 il est mis à disposition de l'ITSAP pour ½ de son temps.

Ces différents changements ont été l'occasion d'une réorganisation des missions au sein de l'équipe :

Missions	Philippe	Claire	Technicien	Pascal
Expérimentation			X	X
Communication, valorisation, lien avec le monde agricole	*	X		
Formations	*	X	*	
Technico-économique		X		
Suivi post-installation		X économique à terme	X technique	
IGP	X	* visite de contrôle		* visite de contrôle
Promotion	X	*		
Règlementaire	X			
aides		*		X
Animation CETA et groupements	X	X	*	X
Direction, budget, relation CA et président, lien avec l'ITSAP…				X

X : responsable du dossier * : En appui.

Organisation d'une journée technique

L'ADAPI organise une journée technique qui se tiendra le

Vendredi 3 décembre 2010

De 9h à 16h30 au site de la baume
à Aix en Provence.

Nous vous enverrons prochainement plus d'informations ainsi qu'un bulletin d'inscription par email.
Vous pourrez également obtenir ce bulletin ou directement vous inscrire par téléphone auprès de l'ADAPI.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Au programme :

Matin :
- Mise en place d'un guide des bonnes pratiques d'hygiène en apiculture
- Présentation des travaux en cours au niveau international sur les causes de la baisse de vitalité des abeilles.
- Présentation des résultats de l'enquête technico-économique sur l'apiculture professionnelle en PACA (à laquelle vous être tous invités à répondre, voir plus loin)
- Compte-rendu techniques des expérimentations ADAPI sur lavandes

Repas sur place

Après-midi : Consacré au Varroa :
- Présentation des résultats des expérimentations ADAPI sur varroa
- Table ronde/échange sur la problématique Varroa.

Bientôt un nouveau site internet pour l'ADAPI

L'ADAPI va bientôt présenter un site Internet tout neuf, adossé sur celui de l'ITSAP-Institut de l'abeille.
Ce site vous permettra de vous tenir informé de l'actualité de l'association, de retrouver les bulletins ainsi que des informations techniques.
Ce site sera mis en ligne dans le courant du mois de novembre.
La nouvelle adresse sera :
http://www.adapi.itsap.asso.fr

Le site actuel (http://adapi.free.fr/) sera encore actif quelque mois mais ne sera plus mis à jour.

Système d'alerte via sms / email :

L'ADAPI s'est équipé d'un système d'alerte de masse afin de pouvoir communiquer rapidement vers ses adhérents (apiculteurs professionnels de PACA adhérents à un syndicat, CETA ou SYMPAS).
Ces alertes pourront être des messages sanitaires ou des annonces de dates à retenir (journée technique,…).
Ils seront envoyés via email ou sms.

Pensez à nous communiquer vos adresses email et numéro de portable si ce n'est pas déjà fait et à nous informer des changements !

Vous pouvez également nous préciser si vous souhaitez recevoir ces messages préférentiellement par email ou sms et ou si vous ne souhaitez pas recevoir ce type d'informations de l'ADAPI.

FOCUS TECHNIQUE

Lavandes : Essais sur l'incidence des machines de récolte sur les abeilles

Suite à la présentation de l'espieur au Syndicat des apiculteurs des Alpes-de-Haute-Provence, ceux-ci ont proposé qu'au moment de mettre au point une nouvelle machine de récolte des lavandes, il serait intéressant de prendre en compte l'impact de celle-ci sur les abeilles en butinage
Les apiculteurs ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'impact que l'espieur aurait sur les abeilles, craignant que celles-ci soient « aspirées ». A priori, cette technologie ne devrait pas être plus défavorable qu'une autre technologie, car le capot à l'avant du rotor aurait plutôt tendance à les repousser, et le rotor avec les peignes ne crée pas d'aspiration. Toutefois, n'ayant pas de données chiffrées, des essais ont étés entrepris en collaboration entre le CRIEPPAM et l'ADAPI pour comparer l'incidence de l'espieur et d'une machine en vert broyé pour les abeilles. Ces essais ont montré que le nombre d'abeilles piégées par l'espieur n'est pas supérieur au vert broyé, même plutôt moindre : 4 114 abeilles par hectare pour l'espieur contre 4 954 abeilles/ha en vert broyé avec une machine latérale à un rang, les écarts ne sont pas significatifs sur le plan statistique. L'activité de butinage était plutôt moyenne lors de cet essai.

L'espieur.

Dans la foulée, l'Adapi a conduit un autre essai selon les mêmes protocoles sur l'efficacité d'un dispositif de chasse abeilles monté à l'avant d'une ensileuse. Ce chasse-abeilles est un dispositif de lanières lestées qui passe sur les fleurs, devant le cueilleur.

Le dispositif de chasse abeilles constitué de lanières lestées de plomb.

L'activité de butinage était plus intense, et les résultats sont impressionnants : 26 000 abeilles/ha piégées par l'ensileuse ; et 16 800 abeilles piégées avec le chasse abeille, soit une diminution de 35%. Certes cette diminution est importante, mais les chiffres restent élevés. Cette différence de près de 10 000 abeilles par ha est à considérer avec précaution car l'écart n'est pas significatif sur le plan statistique. Ce dispositif de chasse abeilles a l'avantage d'être relativement simple mais il faudrait vérifier qu'il n'occasionne pas une gêne pour la visibilité du chauffeur.
Une réflexion sera menée entre les structures techniques cet automne, pour définir les meilleures actions à mettre en place dans l'objectif de limiter ces pertes.

Article paru dans l'Essentiel, bulletin technique du CRIEPPAM-CEPPARM-CIHEF

Analyse des facteurs qui gouvernent l'évolution du gain de poids des ruches pendant la miellée de lavandes

L'évolution du gain de poids des ruches constitue-t-elle un indicateur pertinent du bon déroulement de la miellée de lavande ?

Depuis 2008 l'INRA d'Avignon réalise un suivi de colonies sur la miellée de lavandes en partenariat avec l'ADAPI. Nous vous avons déjà présenté cette action qui n'a été possible que grâce au soutien financier de l'Union Européenne dans le cadre du règlement en faveur de l'apiculture.
Il s'agît d'un projet assez unique pour l'Europe dans le sens où il implique le suivi détaillé de 340 ruches réparties en 24 ruchers sur l'ensemble de la zone de production d'une culture, soit plus de 15 000 ha répartis sur quatre départements.

Le protocole pour 2010, très proche de celui de 2009 a été conçu de la façon suivante :

- Suivi de 24 ruchers sur les trois zones de production : Drôme provençale et Enclave des Papes, Lure-Albion, plateau de Valensole.
- Etude du comportement de 14 ruches par rucher (soit 336 ruches suivies) plus 2 ruches par rucher équipées de trappes à pollen.
- Pour chaque ruche, mesures de critères fiables au démarrage et tout au long de la miellée :
  - le poids total de chaque ruche, comme indice de l'activité globale de la ruche.
  - la quantité de couvain comme indice de renouvellement de la population de la ruche.
- Sur chaque rucher les surfaces de cultures de lavandes et l'état de la floraison, comme indices de la ressource
- Des prélèvements d'échantillons sont réalisées sur chaque rucher (pollen, butineuses) et sur chaque ruche (abeilles d'intérieur, miel frais) afin de les analyser en cas de besoin.
- Une mesure (même imparfaite) du niveau d'infestation en varroa de chaque ruche a été réalisée en début et fin de miellée
- Observation du comportement des abeilles de certains ruchers présentant des signes de dépopulations soudaines avec l'intervention de M-E Colin de Supagro Montpellier.

Ce protocole a pour but de déceler en cours de campagne, les ruchers ou les ruches qui présenteraient des dysfonctionnements, puis de tenter d'en expliquer l'origine.

Grâce à la pesée des ruches tous les 2 jours, cette étude nous a permis d'enregistrer des informations précieuses sur le déroulement de la miellée sur les campagnes 2009, 2010 et partiellement 2008.

Des graphiques représentent, regroupés par zone de production, le détail de l'évolution du poids pour chaque ruche d'un même rucher ainsi que les moyennes des 14 ruches d'un rucher regroupés par zone de production. Les dernières pesées (certaines faites après la dernière date d'observations prévues par le protocole soit 24 jours après le démarrage) montrent que le poids des ruches se stabilise et que la miellée est donc sur sa fin.

Les figures 1 et 2 ci-après présentent deux exemples de ruchers dont les fonctionnements sont très différents : un rucher très homogène à Puimoisson (04) et un autre plus dispersé à Brunet (04). La dispersion dans le comportement des ruches est un élément qui peut être lié au mode de gestion du rucher par l'apiculteur, au développement de maladies mais aussi éventuellement à une intoxication. En effet lorsque celle-ci a une origine très localisée, une intoxication a des répercussions à des degrés divers sur les colonies en fonction de la répartition des aires de butinage de celles-ci.

Figure 1

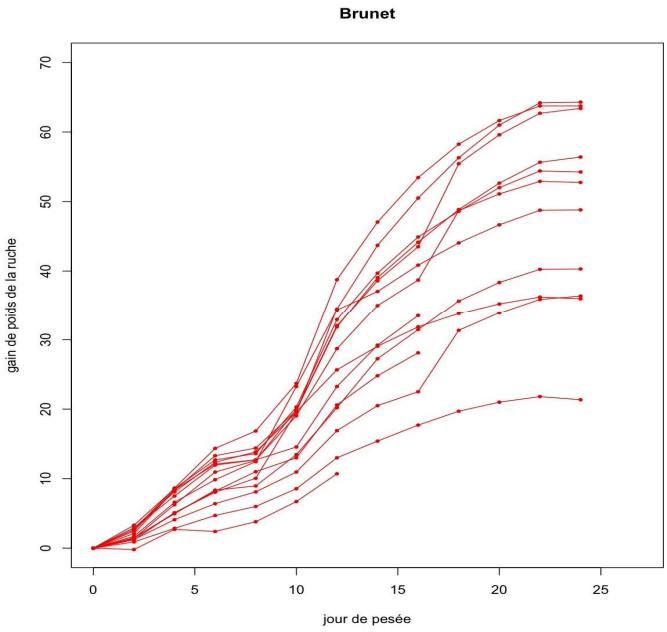

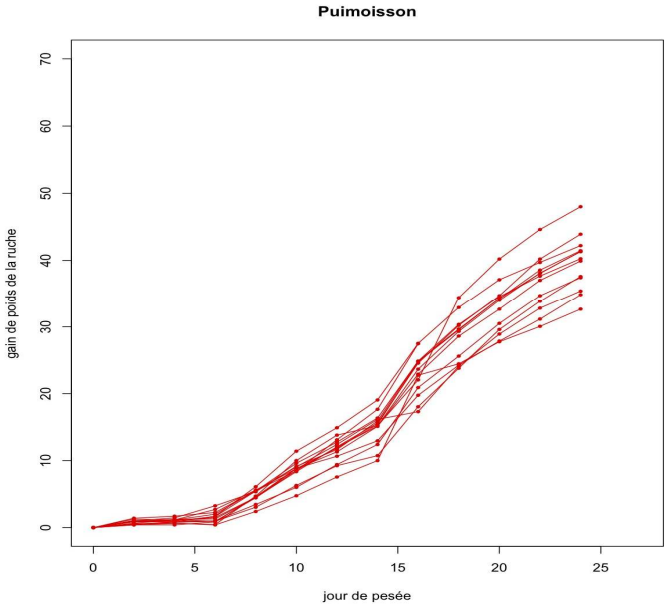

Figure 2

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

Sur la figure 3, le gain de poids moyen de toutes les ruches d'une même zone géographique est présenté, comme ci-dessous (pour faciliter la lecture, nous avons fait partir les trois courbes à la même date). En présentant une moyenne par zone qui regroupe les données de huit ruchers, nous nous affranchissons un petit peu de l'effet « rucher et apiculteur » (voir encadré) et de ce fait la comparaison des performances a une valeur plus significative.

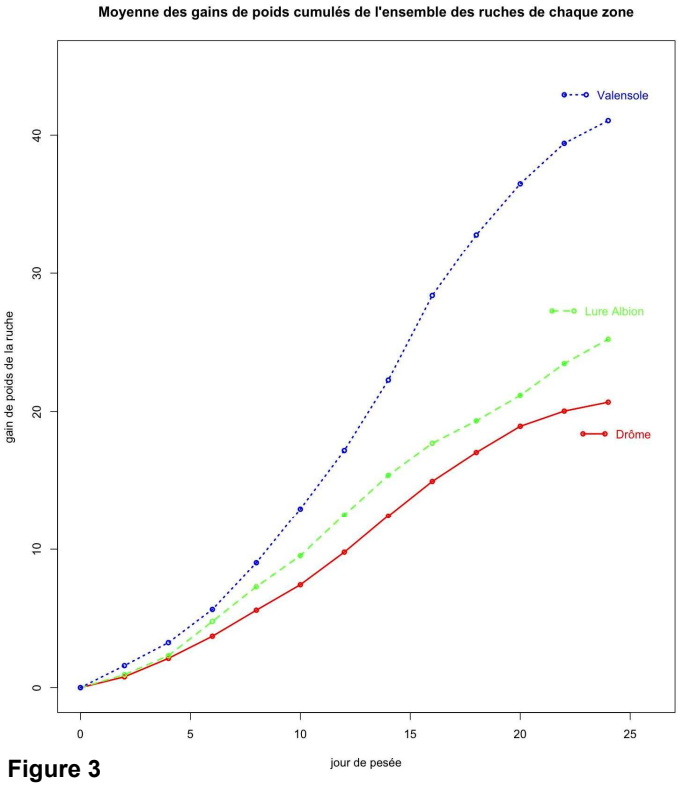

Figure 3

Attention, **le gain de poids cumulé** (différence de poids des ruches entre le début et la fin de l'observation) **ne veut pas dire la récolte de miel**. Cette variation de poids correspond à une résultante des différentes composantes de la ruche : nectar, miel, pollen, abeilles et couvain. Sur la miellée de lavandes, elle est toujours supérieure à la récolte en hausses, et encore plus en proportion lorsque le gain de poids est faible.

Attention, **dans notre étude, les comparaisons de gains moyens de poids entre les ruchers ne donnent qu'une idée très relative du potentiel mellifère de chaque emplacement** car les ruchers appartiennent à différents apiculteurs et de ce fait n'ont pas le même parcours de production ni les mêmes origines génétiques ni le même état de développement en début de miellée. En présentant une moyenne par zone qui regroupe les données de huit ruchers, nous nous affranchissons un petit peu de l'effet « rucher et apiculteur »

Vous pouvez retrouvez les données sur le suivi de la miellée de lavande 2010 sur le site Internet de l'ADAPI.
Malgré quelques soucis avec le serveur, l'actualisation des données a été réalisée au fur et à mesure du déroulement de la miellée par l'unité de Biostatistiques et Processus Spatiaux de l'INRA d'Avignon, responsable scientifique du projet.

Compte tenu de la faible prise de poids de certains ruchers en Drôme provençale et suite à des signalements de dysfonctionnements (dépopulation), et uniquement dans cette zone cette année, des échantillons d'abeilles et de pollen sont en cours d'analyses multi résiduelles dans un laboratoire spécialisé.

Pour l'heure nous en sommes toujours aux questionnements :

Est-ce lié à un déficit de sécrétion nectarifère ?
Des prélèvements de nectar ont été réalisés le 2/7/10 sur une parcelle à proximité d'un rucher en suivi pour lequel la prise de poids s'est avérée décevante et on note néanmoins une moyenne de 0.5µl de nectar par fleur avec une concentration en sucre de 40% ce qui correspond à des données tout à fait normales. A cette date, les ruches ont commencé à prendre du poids mais très modérément. Evidemment des mesures de nectar plus précoces aurait été intéressantes. Mais, très dispendieuses en temps de travail, elles ne sont pas prévues dans le cadre du protocole de suivi.
Malgré tout au niveau des précipitations et des réserves hydriques du sol qui ont une influence sur la production de nectar, la vallée du Rhône n'a bénéficié que de 30mm de pluie à la mi-juin ; contrairement au plateau de Valensole qui a reçu plus de 100mm.

Est ce lié à un état déficient des colonies qui n'arriveraient pas à profiter de la miellée ?
Cela est peu probable dans la plupart des cas car les ruches suivies qui ont été choisies pour leur bon état sanitaire et leur aptitude à la production ne réalisent pas à priori de meilleures performances que les autres ruches.

Est-ce un souci des colonies, suite à un problème d'intoxication ?
Et dans ce cas sur quelle culture ?

En guise de conclusion provisoire, dès que tous les résultats de cette étude seront disponibles, nos mesures et observations vont être soumises à la réflexion d'un groupe de travail d'apiculteurs motivés dont les remarques et observations nous aideront à tirer le meilleur parti de cette étude.

Elle sera présentée à la journée technique de l'ADAPI le 3 décembre.

Sandrine JOUVE et pascal JOURDAN ADAPI
André KRITZSCHMAR INRA

Le point sur les essais de lutte contre varroase en cours à l'ADAPI

Le tableau ci-dessous présente les essais en cours à l'ADAPI sur les méthodes de maîtrise de varroa. Nous n'avons pas encore de résultats à communiquer, les essais étant en cours ou les données en cours de traitement.

produit appliqué	objectifs	Nombre d'applications	Quantité par application	Mode d'application	Intervalle entre application	lot de ruches traitées	lot de ruches témoin	Nombre de ruchers
Acide formique en flash (65%)	Evaluation de l'effet de l'application d'AF sur la capacité de récolte des colonies	1	30 ml	Injection dans une éponge posée sur un film plastique sur les cadres, avec chamre d'évaporation (hausse vide ou nourrisseur)	-	125	125	5
APIVAR®	Suivi de l'efficacité	1	2 lanières	Insertion des lanières au milieu du couvain pendant 10 semaines.	-	20+20	-	1 rucher en langstroth + 1 rucher en dadant
APIVAR®	Evaluation de l'impact du repositionnement et du grattage des lanières sur l'efficacité (3° et dernière année de test)	2	2 lanières	Insertion des lanières au milieu du couvain (10 semaines) . Au bout de 5 semaines grattage et repositionnement à proximité du couvain	-	10*+10*	10*+10*	1 rucher en langstroth + 1 rucher en dadant
THYMOL éthanol	Mesure de l'efficacité	2	10 g	2 cartonnettes imbibées de la solution (5g chacune) placées sur la tête des cadres - pas de chambre d'évaporation	1 semaine	9	-	1
THYMOL éthanol	Mesure de l'impact d'un 3ème passage sur l'efficacité	3	10 g	2 cartonnettes imbibées de la solution (5g chacune) placées sur la tête des cadres - pas de chambre d'évaporation	1 semaine	9*	-	1
THYMOVAR®	Evaluation de l'efficacité, suivant les préconisations du fabricant prévues dans le cadre de l'AMM	2	22,5 g	3 demi-plaquettes placées sur la tête des cadres + chambre d'évaporation (nourrisseur couvre cadres retourné)	3 semaines	9*	-	1
THYMOVAR®	Evaluation de l'efficacité, suivant la pratique de l'apiculteur à qui appartient le rucher	2	15 g	2 demi-plaquettes placées sur la tête des cadres PAS de chambre d'évaporation	1 semaine	9*	-	1

* ruches identiques à - ou sur le même emplacement que - celles de la ligne au dessus

Apparition du frelon asiatique — *vespa velutina* — en PACA !

Le frelon asiatique *Vespa velutina* est présent en PACA : il vient d'être identifié dans les Alpes-Maritimes et même si aucune présence n'a été avérée plus à l'ouest, il est depuis longtemps aux portes de la région dans le Gard et ne saurait tarder à traverser le Rhône.

Il est particulièrement agressif envers les abeilles à l'automne : **Soyez attentifs aux attaques sur rucher !**
A la fin de l'été et courant de l'automne, lorsque la disponibilité en insectes diminue et que les nids de Vespa Velutina atteignent leur apogée en terme de développement, les frelons ont d'avantage tendance à s'attaquer aux abeilles domestique qui constituent leur ressource alimentaire.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du muséum d'histoire naturelle : http://inpn.mnhn.f

Afin de mettre en place un plan de lutte l'ADAPI va organiser prochainement une réunion avec les GDSA, syndicats apicoles, préfectures et services de l'état concernés.
Nous vous tiendrons informé de ce plan de lutte et des mesures à prendre dans le prochain bulletin.

Pour le reconnaître :

Vespa Velutina présente une tête jaune orangé, un corps à dominante noire, des extrémités des pates jaunes et un 4ème segment abdominal jaune orangé.

Vespa velutina

A ne pas confondre avec Vespa Cabro, le frelon européen :

TECHNICO-ECONOMIQUE

Pertes hivernales : Premiers résultats de l'enquête 2009/2010 en PACA

L'enquête sur les pertes hivernales de l'ITSAP - Institut de l'abeille a été reconduite cette année auprès du même panel d'apiculteurs, tiré au sort en 2008.
Cette enquête dénombre les colonies mortes et les « non valeurs » (faibles, malades ou orphelines) et permet d'étudier des pistes pouvant expliquer les différents niveaux de pertes constatés.
La participation régionale concernant l'hivernage 2009/2010 a été assez faible. Voici tout de même une première approche des résultats 2009/2010 en PACA réalisée par l'ADAPI. Ces résultats devront être confirmés par le traitement statistique national des données.

Résultats nationaux obtenus les deux précédentes années dans le réseau des ADA (les résultats 2009/2010 n'étant pas encore connus) : Taux de pertes hivernales
Les pertes comprennent les mortalités et les « non valeur » (faibles, orphelines, malade) :

23.3% pour l'hiver **2008/2009**
29.2% pour l'hiver **2007/2008.**

Résultats enregistrés en PACA :

Evolution 2007/2010 :

	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Exploitations	36	28	22
Nombre de ruchers	257	206	163
Nombre de ruches	15053	11646	8895
Taux de perte moyen par rucher	**21,3%**	**16,8%**	**16,8%**

Détails des pertes 2009/2010 :
22 questionnaires retournés complets au 20 juillet 2010.

Taux de perte par exploitations **:**
Le taux de perte moyen par exploitation est de **16.5%**
Les taux de perte vont de 3% à 37%.
5 exploitations (20%) ont perdu plus de 25% de leurs colonies.
2 exploitations ont perdu plus de 30%.

Taux de perte par ruchers **:**
Le taux de perte moyen par rucher est de **16.8%** avec de gros écarts : les taux de pertes par ruchers vont de 0 à 72%.
Le taux médian de perte par rucher est de **14%** ce qui signifie que la moitié des ruchers enquêtés présentent un taux de perte inférieur à 14%.

Voici les pertes par département d'hivernage :

Département	Moyenne des pertes	Nombre de ruchers
04	19.7%	41
05	29.6%	2 (14% et 45%)
13	17.4%	32
83	11.3%	50
84	18.6%	38

Les départements où les pertes ont été les plus importantes (supérieures à 35% sur certains ruchers) sont le 04 et le 05.

La répartition du nombre de ruchers par classe de perte est représentée ci-dessous:

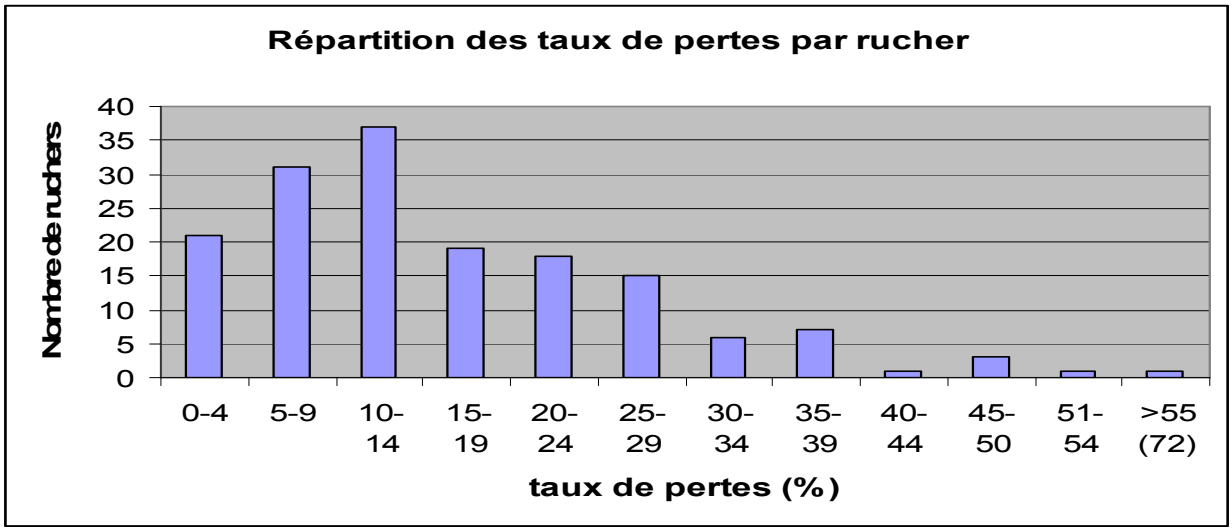

Les pertes comprennent les mortalités et les « non valeurs » (faibles, orphelines, malades).
La répartition moyenne de ces pertes au rucher représente **47% de colonies mortes et 53% de non valeurs**.
Ces taux correspondent à la répartition observée au niveau national lors des deux dernières années (les colonies mortes représentent environ 50% des pertes).

Toutefois il s'agit d'une répartition moyenne et on note de grandes variations entre les ruchers et entre les exploitations (taux « mortalité/non valeurs » allant de 0/100% à 100/0% ce qui fait penser à un biais lors de l'enregistrement, attention donc à la conclusion 50/50%) comme le montre le graphique ci-dessous :

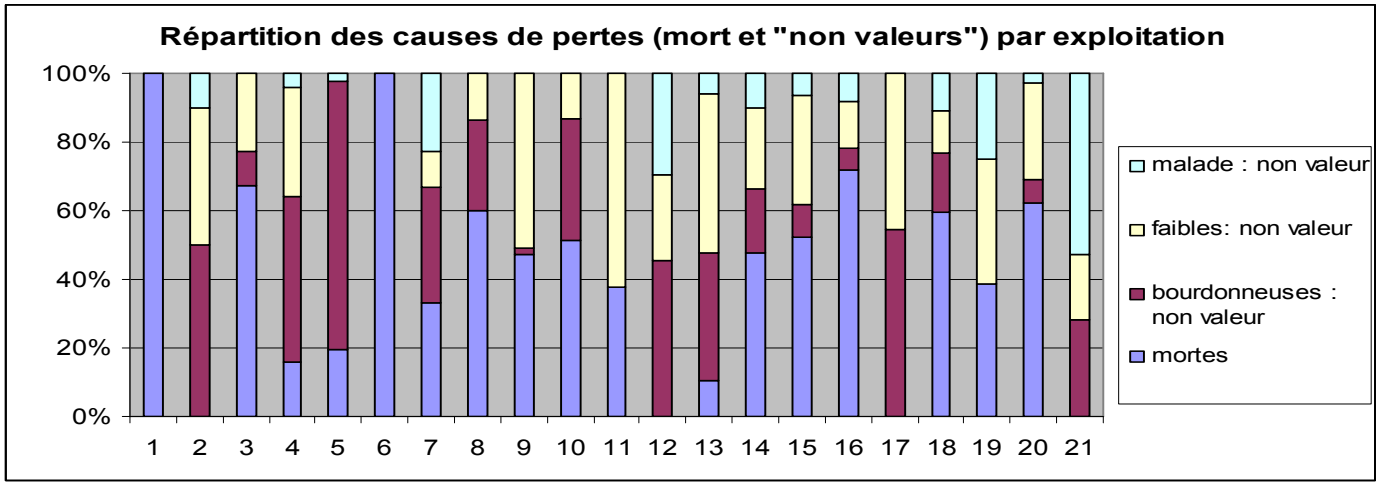

Sur le graphique ci-dessus, les exploitations sont classées par ordre croissant de pertes.

Concernant les colonies mortes, les causes de mortalité évoquées sont :

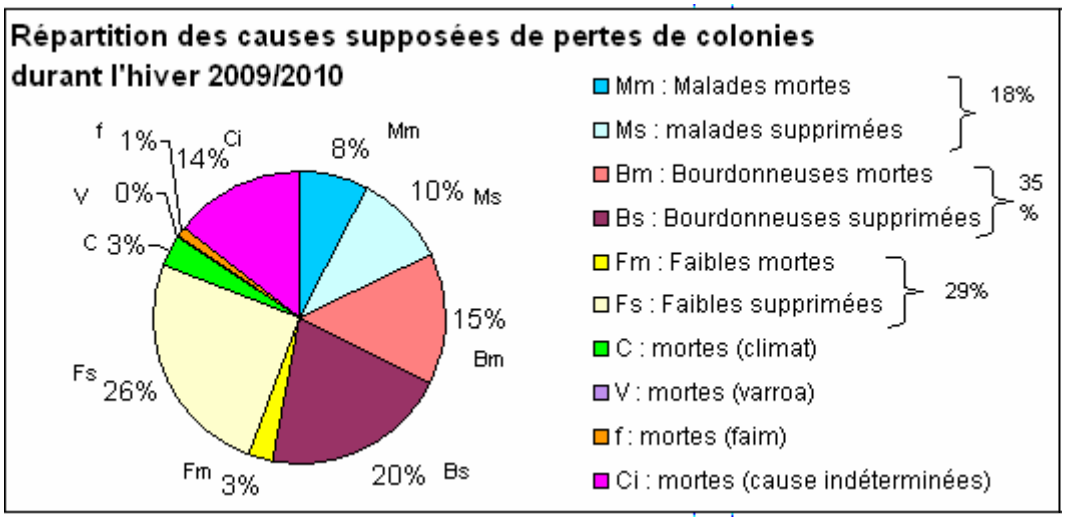

Ces résultats devront être confirmés et complétés par l'analyse statistique des données au niveau national.

Mise en place d'un observatoire technico-économique

Quoi ?
A partir de cet automne l'ADAPI va mettre en place un réseau de suivi technico-économique d'exploitations selon une méthode définie au niveau national dans le réseau ITSAP et mise en place dans plusieurs régions apicoles.

Pourquoi ?
Ce suivi nous permettra d'obtenir des statistiques technico-économiques locales qui pourront être utiles :

- Aux apiculteurs de PACA souhaitant se comparer à des systèmes proches de ceux qu'ils pratiquent,
- Aux techniciens pour comparer les exploitations qu'ils suivent avec un référentiel régional et dégager des marges de progrès,
- Aux conseillers afin d'avoir des références sur les différents systèmes et leurs résultats pour accompagner des projets d'installation ou de réorientation,
- Aux décideurs régionaux et nationaux pour avoir une image de la production en PACA,
- Pour réaliser des statistiques sur l'apiculture française en joignant celles de PACA à celles d'autres régions réalisant la même étude.

Ce suivi permettra aussi d'accompagner plus efficacement les jeunes installés.

Comment ?
Dans un premier temps une enquête a été adressée à tous les apiculteurs afin de caractériser les différents types d'exploitations apicoles présents en PACA (en fonction des produits, du mode de production, de commercialisation, …).
Votre participation à cette enquête est très importante. Elle nous permettra d'avoir une image la plus réaliste possible de l'apiculture professionnelle régionale et de cette enquête dépendra la justesse de l'outil « observatoire technico-économique ».

Si vous n'avez pas encore répondu à cette enquête, vous pouvez le faire en ligne sur le site de l'ADAPI !

Cela vous prendra juste 10 minutes avec vos chiffres de production sous la main.

A partir d'une typologie définie au niveau national, les types d'exploitations majoritaires présents en PACA seront identifiés et une quinzaine d'apiculteurs seront suivis plus spécifiquement (5 apiculteurs par type d'exploitation si 3 grands types identifiés).
La participation à cet observatoire se base sur le volontariat de chacun. Elle implique un investissement personnel en temps (2 demi-journée par an avec la conseillère technico-économique afin de recueillir les données) mais en contre partie, les apiculteurs suivis recevront des conseils spécifiques sur leurs résultats technico-économiques.

Plus d'infos ?

Les résultats de l'enquête technico-économique seront présentés lors de la journée technique du 3 décembre ainsi que dans le prochain bulletin de l'ADAPI.

Si vous êtes déjà intéressés pour participer à cet observatoire en tant qu'apiculteur suivi ou pour toutes informations supplémentaires contacter :

Claire FERSING /ADAPI
Tél : 04 42 17 15 27
Email : c.fersing.adapi@free.fr

DES NOUVELLES DU RESEAU

Varroa, comment sortir de l'impasse ? Journée de concertation et d'échange organisée par l'ITSAP

Le 8 juin dernier, l'ITSAP Institut de l'abeille a organisé une journée technique d'échange sur le thème « varroa, comment sortir de l'impasse ».
Cette journée à réuni plus de 60 personnes représentants des ADAs, de syndicats, techniciens, chercheurs, représentants de société privées, de laboratoires et du ministère de l'agriculture afin de travailler sur un programme d'actions concertés sur Varroa.

La matinée a été consacrée à un tour d'horizon des préoccupations de chaque acteur :
- L'ITSAP Institut de l'abeille et les syndicats ont présenté les besoin de la filière : Mieux comprendre varroa et les moyens de lutte, suivi d'efficacité des traitements existants et prospection de nouveaux traitements, impacts des traitements sur les produits de la ruche et l'environnement.

Dans ce cadre, l'ITSAP aura un rôle de coordination des expérimentations et de la recherche.
- Les représentants de la recherche ont présenté l'état des connaissances et des hypothèses de travail de la recherche sur varroase et leurs liens avec l'affaiblissement et les pertes de colonies.
- Les représentants du secteur privé ont présenté leur positionnement par rapport au traitement de la varroase.

L'après-midi, deux groupes de travail ont mené à bien des réflexions en matière de :
Moyens disponibles pour le traitement de la varoase
Diagnostic et stratégie de maîtrise de l'infestation.

Les contenus synthétiques de ces interventions et ateliers sont disponibles à l'ADAPI, n'hésitez pas à nous les demander.

Le retour des déclarations annuelles de ruches

Les déclarations ruches sont de retour en 2010 sous la forme d'une déclaration annuelle mais qui se fait auprès des GDS « animaux ».

Voici en 3 étapes la nouvelle procédure.
Vous avez jusqu'au 31 décembre 2010 pour faire votre déclaration 2010 :

1. Vous devez vous munir de votre numéro SIRET ou d'un numéro NUMAGRIT :

Vous possédez un numéro SIRET si vous commercialisez ou cédez du miel. Sa demande se fait auprès du Centre des Formalités des Entreprises (CFE) des Chambres d'agriculture.

Le numéro NUMAGRIT s'obtient par demande auprès de la Direction Départementale en charge de l'Agriculture (D.D.T. ou D.D.E.A./ D.D.A.F.) ou de la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (D.D.P.P.). Le numéro NUMAGRIT est délivré dans le cas où l'activité ne relève pas d'un numéro SIRET.

2. Récupération du formulaire de déclaration ruche :

Le formulaire de déclaration « cerfa 50-4477 » est abrogé. Il est remplacé par le formulaire « CERFA n13995*01 ».
Vous pouvez télécharger ce formulaire à l'adresse suivant :
https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995_01.do

Ou l'obtenir auprès des GDS ou de l'ADAPI.

3. Transmission du formulaire à l'opérateur de saisie (entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année) :

L'apiculteur remplit le formulaire, le date et le signe et le transmet directement à l'opérateur de saisie de son département (voir liste ci-dessous) :

Attention : Il s'agit des GDS animaux et non apicoles dans le tableau ci-dessous !

Département 04 : **FDGDS** Chambre d'agriculture 66, Bd Gassendi BP 117 04004 DIGNE Tel : 04 92 36 62 29 Fax : 04 92 36 62 25	**Département 05 :** **GDS** 8, ter rue du Capitaine Bresson 05000 GAP Tel : 04.92.52.31.28 Fax : 04 92 53 17 88	**Département 06 :** **GDS** M.I.N. Fleurs 17 Box 85 06296 NICE Cedex 3 Tel : 04 93 18 45 16 Fax : 14 93 18 45 25
Département 13 : **GDS** Maison des agriculteurs 22, avenue Henri Pontier 13626 AIX en Provence Tel : 04.42.2386.46 Fax : 04 42 23 12.83	**Département 83 :** **GDS** 11, rue Pierre Clément 83300 DRAGIGNAN Tel : 04.94.68.36.29 Fax : 04 94 50 54 95	**Département 84 :** **GDS** Maison de l'Agriculture Chemin de la Machotte 84400 APT Tel : 04 90 74 47 40 Fax : 04 90 04 79 34

A savoir : Dans les Bouches-du-Rhône, le GDS apicole a passé une convention avec le GDS animaux pour la saisie des déclarations ruches.
Vous pouvez tout de même faire parvenir vos déclarations ruches au GDS animaux (adresse ci-dessus) qui les fera suivre au GDS apicole. Pensez bien à préciser GDS lors des envois car de nombreuses déclarations envoyées à la maison des agriculteurs d'Aix sans précision arrivent à l'ADAPI.

Point réglementaire Transhumance :

Que déclarer lors des transhumances ? On entend dire que la réglementation va changer, c'est un peu flou … mais comme nul n'est censé ignorer la loi voilà ce qui est de vigueur dans les textes de loi à cette date :

Arrêté du 23 décembre 2009, consolidé au 8 mai 2010, concernant les mesures de police sanitaire applicables aux maladies réputées contagieuses des abeilles :
Titre IV, article 13 :
« Art. 13. - Chaque transport d'abeilles à l'extérieur du département d'origine doit être déclaré par l'apiculteur, dans les jours qui précèdent ou qui suivent le transport, au directeur en charge des services vétérinaires du département de destination.
Cette déclaration comprend les mentions suivantes :
– nom du propriétaire ou du détenteur des ruches ; .
– domicile du propriétaire ou du détenteur des ruches ;
– département, commune et lieu de provenance ;
– département, commune et lieu de destination ;
– nombre de ruches, reines ou essaims déplacés ;
– numéro d'immatriculation.

Cette formalité n'est pas requise lors du retour des abeilles dans le département d'origine. »

Changement dans les aides FranceAgriMer

Compte tenu du bilan des soutiens financiers accordés au cours des 10 années d'application du programme communautaire apicole et de leur impact sur le développement des exploitations apicoles, de nouvelles dispositions ont été mises en place dans le cadre du nouveau programme triennal (2011-2013). Les mesures prévues visent à poursuivre la modernisation des exploitations apicoles et à maintenir leur viabilité.
Les aides en faveur des apiculteurs de ce nouveau programme triennal sont les suivantes :

- Aide à la transhumance :

Condition : Présenter un projet d'investissement d'un montant minimum de 1500€ hors taxes de dépenses éligibles.
Montant de l'aide : 40% maximum du montant HT de l'investissement sur une liste de matériel éligible, plafonné à 23000€ HT de dépenses si vous avez plus de 151 ruches.
Une seule demande d'aide à la transhumance pourra être déposée par apiculteur pour le programme 2011/2013.
Date limite de dépôt de dossier **15 décembre 2010** pour le programme 2011.

- Aide au développement :

Cette nouvelle aide a pour objectif d'inciter l'agrandissement des Exploitations.
Condition : présenter un projet d'agrandissement d'au moins 30 ruches et 30 essaims.
Montant de l'aide : Prise en charge forfaitaire de 20€ par ruche (ruche neuve vide), 30€ par essaims et 8€ par reine. Le financement s'effectue sur des ruches complètes soit 1 ruche ET 1 essaim ou 1 ruche ET 1 reine.
Date limite de dépôt de dossier **15 décembre 2010** pour le programme 2011.

- Aide à la reconstitution du cheptel :

Conditions : Avoir un taux de perte supérieur à 30%, présenter un projet d'investissement d'un montant minimum de 1500€ hors taxes de dépenses éligibles et ne pas avoir déposé de demande d'aide au développement.
Montant de l'aide : prise en charge forfaitaire de 8€ par reine et 30€ par essaim dans la limite de 200 unités. Le nombre d'essaims et/ou reines pris en charge ne pourra pas excéder le nombre de pertes de cheptel enregistrés.
Date limite de dépôt de dossier **15 avril** de chaque année du programme triennal (15 avril 2011 pour 2011).

Condition générales :
Etre affilié à l'AMEXA ou être cotisant de solidarité à la MSA, posséder un minimum de 70 ruches. Les investissements devront être réalisés dans l'année du programme (du 1er septembre au 31 aout).

Les formulaires de demande et notices sont téléchargeables sur le site de FranceAgrimer ou à demander auprès de l'ADAPI (envoi par email uniquement).

Les dossiers de demande d'aides sont à envoyer en recommandé avec accusé de réception à :

FranceAgriMer
Direction Gestion des Aides
Unité OCM Pêche et Règlement Apicole
TSA 20002
93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex

Nous attirons voter attention sur le soin particulier à apporter à ces dossiers (envoyer des dossiers complets et propres).

FORMATIONS

L'ADAPI est en train définir son programme de formation pour l'hiver 2010/2011 et l'année 2011. Pour cela nous vous avons envoyé un questionnaire afin d'identifier vos besoins en formation.

Si vous ne l'avez pas encore rempli, ce questionnaire est accessible en ligne sur le site de l'ADAPI,

cela vous prendra 5 minutes !

AGENDA — *Petites Annonces*

A noter dans vos agenda :

29 au 31 octobre 2010 : Congrès de l'apiculture française au Palais des congrès du Futuroscope de Poitiers

17-18 novembre 2010 : Journée d'étude ANERCEA à St-Jacut de la Mer : « La sélection et les problèmes rencontrés en élevage ».

25-26 novembre 2010 : Séminaire ADAPRO-LR au Hameau de l'Etoile à Saint Martin de Londres (34).

3 décembre 2010 : Journée technique de l'ADAPI à Aix-en-Provence (voir article page 2).

11 au 13 février 2011 : Congrès de la FNOSAD à Arles.

PETITES ANNONCES

A VENDRE :

Peugeot Boxer Dangel 4x4 2,5D double cabine plateau 16 ruches à plat 12000€ Jérôme PAYEN 06 16 42 12 88

A VENDRE :

Pick Up Navara 2.5 DCI 171 Ch Version 2.5 DCI 171 King-Cab XE Février 2008, 95000 Km, Diésel, 13500€ contact : 06.74.06.89.20

CHERCHE :

Apiculteur cherche hangar dans les alentours de Aix, contacter l'ADAPI.

Pour ceux qui souhaitent recevoir l'ADAPI info par email en format pdf, contacter l'ADAPI : c.fersing.adapi@free.fr !

Pensez à remplir nos enquêtes en ligne (« Mieux connaître les apiculteurs de PACA et formation) si ce n'est pas déjà fait !

Pour cela, rendez-vous sur le site de l'ADAPI : http://adapi.free.fr rubrique « mission » http://www.adapi.itsap.asso.fr rubrique « actualité » (à partir de novembre).

Composition du Conseil d'Administration :
Cyril FOLTON : Président, André OLMUCCI : Vice-Président, Paul BONNAFFE : Secrétaire, Jean-Luc PAYAN : Trésorier, Jean-Louis BRONCARD, Silvère BRU, René CELSE, Gilbert COULON, Philippe HUGUEL, Marc JOURDAN, Jean-Louis LAUTARD, Sophie MASURIER, Patrick REMY, Françoise TILMAN.

Les techniciens :

Pascal JOURDAN	Claire FERSING	Philippe PICARD	Technicien (Sandrine JOUVE)
Tel : 04.42.17.15.21	Tel : 04.42.17.15.27	Tel : 09 51 162 462	Tel : 04 32 72 26 57
FAX : 04.42.17.15.01			
p.jourdan.adapi@free.fr	c.fersing.adapi@free.fr	p.picard.adapi@free.fr	S.jouve.adapi@free.fr

Responsable de la rédaction : Pascal JOURDAN

Association pour le développement de l'apiculture provençale—22, av. Henri Pontier—13626 AIX-EN-PROVENCE cedex 1
Tél : 04 42 17 15 00—Fax : 04 42 17 15 01—mèl : adapi@free.fr—http://adapi.cnda.asso.fr

L'ADAPI met en œuvre ses actions avec le concours financier de

FranceAgriMer — Région PACA — Var Conseil Général — Conseil Général Alpes de Haute-Provence